

1 Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

Je dois être respecté comme je suis et je dois aussi respecter les autres.



2 Droit à un accompagnement adapté

Le foyer Meyer me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



3 Droit à l'information

Le foyer Meyer me donne le livret d'accueil.

Je dois être informé de mes droits.



4 Droit de choisir

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.

Je peux me faire aider par :

- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.



5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

6 Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise, je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.



7 Droit à la protection

Le foyer Meyer respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. Le foyer assure ma protection et ma sécurité.



FAM PHV Claude Meyer



8 Droit à l'autonomie

J'ai le droit :

- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres et je dois respecter les autres religions.



12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis.

Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.

